

CHARTRE

CARRELAGE AU CARRE sas

s'engage:

- *à respecter scrupuleusement les DTU, CPT et normes en vigueur*
- *à poser uniquement des carreaux normés de premier choix*
- *à utiliser au maximum les produits français*
- *à utiliser dans la mesure du possible, les produits dotés du meilleur bilan carbone*
- *à respecter les délais impartis*
- *à traiter avec le plus grand soin ses déchets de chantier*
- *à respecter les délais de paiement de ses fournisseurs et de ses sous-traitants*

vous vous engagez:

- *à respecter ou faire respecter le planning*
- *à veiller à la propreté et l'état des lieux d'intervention*
- *à veiller au respect de nos réalisations par les autres intervenants*
- *à respecter les délais contractuels de règlement de nos prestations*